AR Prefecture

082-218200947-20221207-D2022_106-DE Reçu le 08/12/2022

Délibération du Conseil Municipal

D.2022 - 106

ACTE: 7-5-2

Commune de LAUZERTE

L'an deux mille vingt-deux et le 07 décembre à 20h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents: MMES DENIS, GAUCHET, LARONDE, MAZILLE,

MRS BERTHAUX, CAM, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procurations: MME BASSO-GUICHARD A MME DENIS.

Excusé / Absent: Mrs Baïada, Badoc Mmes Boucier, Negre

Secrétaire : MARIE GAUCHET

Date de la convocation : 01/12/2022

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 11

❖ OBJET: SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS II – ANNEE 2022

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, sur l'avis de la commission des associations du 30 novembre 2022, d'attribuer une subvention communale de fonctionnement pour l'année 2022 aux associations suivantes :

Associations	Montant
Gymnastique volontaire	250 €
Lauzerte Quercy Pays de Serres XV	6 000 €
Ass. Communale de Chasse Agréée	500€
Atelier Musical Européen	800€
Isidore et Achille Cube	400 €
Colline enchantée	500€
SNEMM (entraide médaille militaire)	300€
Restos du cœur	1000€
Amicale des personnels de la gendarmerie	400€
ALMA	336.32€

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **ETABLIT**: comme ci-dessus la liste des associations bénéficiaires,
- AUTORISE : le Maire à procéder au paiement des subventions.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

François Le Moing